

## **REGLEMENT DU BOL D'OR FEMININ CANTALIEN**

**ARTICLE 1** : Le Comité départemental du Cantal organise un Bol d'Or féminin départemental qualificatif pour un Bol d'Or territorial Auvergne.

**ARTICLE 2** : Cette compétition est ouverte à toutes les joueuses licenciées toutes catégories. **L'engagement sera de 15 € par équipe engagée. Chaque équipe est formée de 3 joueuses du département du Cantal.** Cette compétition se déroulera sur deux journées.

**ARTICLE 3** : Le nombre de parties (7 minimum) sera défini en fonction du nombre d'équipes inscrites. Elles se dérouleront au temps en 13 points selon le règlement fédéral de pétanque (durée minimum de 45 mn). La compétition débutera à 9H00. Il y aura un ¼ d'heure de pause entre chaque partie et un arrêt pour la pause repas à 12H30. La reprise des parties aura lieu à 14H30.

**ARTICLE 4** : Les repas seront à la charge des équipes.

**ARTICLE 5** : La tenue vestimentaire : **tenue sportive avec haut identique, jean interdit.**

**ARTICLE 6** : 3 équipes seront qualifiées pour le Bol d'Or territorial Auvergne le 15 mars 2026 dans l'Allier, Le lieu et l'heure seront communiquées ultérieurement.

**Les modalités vont seront communiquées en temps et heure.**

**ARTICLE 7** : Attribution des points :

1 victoire : 3 points

1 nul : 2 points

1 défaite : 1 point

En cas de nombre impair d'équipes, celle qui n'aura pas d'adversaire aura partie gagnée 13 à 7.

En cas d'égalité parfaite (parties gagnées, goal-average) si les équipes se sont rencontrées, celle qui a remporté le match sera déclarée gagnante. Dans le cas où elles ne seraient pas rencontrées ou s'il y a eu match nul, une partie de départage sera disputée et limitée dans le temps.

**ARTICLE 8** : L'arbitrage sera assuré par un arbitre du département désigné par la commission d'arbitrage.

**ARTICLE 9** : De manière générale, tous les cas particuliers, tous les litiges devront être réglés par le Jury composé à cet effet le jour de la compétition.

**Il comprend 2 membres du Comité et l'arbitre de la compétition.**

**1<sup>ère</sup> journée le dimanche 18 janvier 2026 ; 2<sup>ème</sup> journée le dimanche 8 février 2026.**

**MAJ 5 janvier 2026**